

Circonscription de Brive-urbain

Affaire suivie par :
Valérie Nogue
Inspectrice de l'éducation nationale
chargée de la mission départementale « maîtrise de la langue »
Tél : 05 87 01 20 84
Mél : ce.0190694b@ac-limoges.fr

2 rue Dumyrat
19100 Brive-la-Gaillarde

Tulle, le 14 novembre 2022

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : opération « Dis-moi dix mots ».

« Dis-moi dix mots » est une opération, menée conjointement par les ministères de la culture (délégation générale à la langue française et aux langues de France) et de l'éducation nationale, dont l'objectif est de sensibiliser les élèves à la langue française d'une manière ludique. Elle permet de s'exprimer, de façon littéraire et artistique, autour de dix mots renouvelés chaque année.

L'édition 2022-2023 s'intitule « *Dis-moi dix mots à tous les temps* ».

C'est notre perception et notre rapport au temps qui sont questionnés avec cette thématique. Les mots illustrent la richesse de la perception du temps : temps long ou au contraire lent, résurgence du passé dans le présent, le temps qui donne le tempo à nos journées, le temps qui modèle nos usages quotidiens et culturels, le temps des débuts ou encore les verbes du temps.

Toutes les informations relatives à cette action figurent sur le [site du ministère de la culture](#).

L'inscription au concours national se fait en ligne **jusqu'au 27 janvier 2023**.

Ces dix mots vous invitent à réfléchir aux moyens de se réapproprier le temps, de concilier le temps personnel et le temps collectif : année-lumière, avant-jour, dare-dare, déjà-vu, hivernage, lambiner, plus-que-parfait, rythmer, synchrone, tic-tac.

Si cette opération vous intéresse mais que vous ne souhaitez pas vous inscrire dans un dispositif national, vous pouvez y participer selon la déclinaison proposée par le groupe départemental « maîtrise de la langue » de la Corrèze :

- **toutes les classes** peuvent participer, y compris les classes maternelles ;
- **un, plusieurs ou tous les mots** de la sélection peuvent être traités ;
- **une valorisation des travaux des élèves** est à organiser, dans le contexte de l'école ou de la commune (bibliothèque, espaces publics...), de préférence **en mars 2023** pendant la semaine de la francophonie et de la langue française. Ceux qui le souhaitent pourront exposer les travaux des élèves à l'INSPÉ et à Canopé à Tulle, **du 13 mars au 7 avril 2023**.

Pour vous inscrire au dispositif départemental, il convient de renseigner un [formulaire en ligne](#) avant le **15 décembre 2022**.

Dans votre circonscription, une conseillère pédagogique suit ce dossier :

- Célia Soarès pour la circonscription de Brive rural ;
- Anne-Laure Varron pour la circonscription de Brive urbain ;
- Sandrine Peyronie pour la circonscription de Tulle Dordogne ;
- Carine Viguiier pour la circonscription de Tulle Vézère ;
- Marie-Claude Mouty pour la circonscription d'Ussel Haute-Corrèze.

Signé

Dominique MALROUX